DEPARTEMENT DE L'ISERE

Plan Local d'Urbanisme

Commune de MORESTEL

Morestel
L'avenir est un art

3.2 - Règlement graphique

Plan de zonage règlementaire

PLAN N°	PROCEDURES	
1/2	**ELABORATION & REVISIONS**	**MODIFICATIONS**
ECHELLE 1:4 000	*Vu pour être annexé à la délibération d'approbation du conseil municipal du 21 février 2023, Le Maire, M. Frédéric VIAL*	

0 40 m
0 1 cm

CONCEPTION	B.E. CARTOGRAPHIE	PLAN CADASTRAL
ESPACES & MUTATIONS PARC ALTAIS ANNECY 27 rue Adrastée 74650 CHAVANOD	InfoSIG Cartographie 10 Ter Avenue de Genève 74 000 ANNECY	Fond Cadastral Mise à jour du MAJIC Droits de l'Etat réservés Diffusion DGFIP Avril 2021 Mise à jour du bâti ESPACES & MUTATIONS PARC ALTAIS ANNECY 27 rue Adrastée 74650 CHAVANOD

Edition cartographique n°4 du 26/01/2023

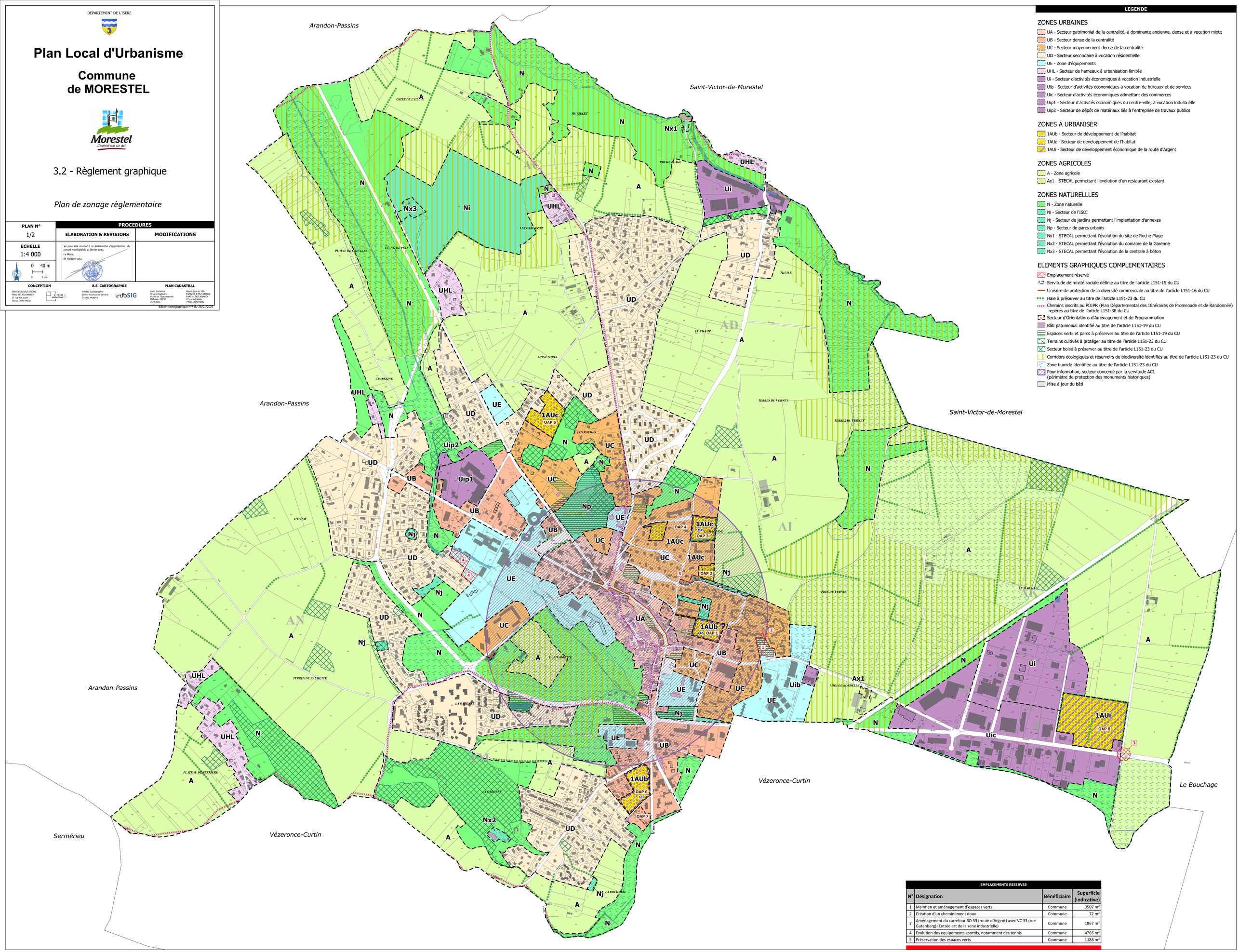

LEGENDE

ZONES URBAINES

- UA - Secteur patrimonial de la centralité, à dominante ancienne, dense et à vocation mixte
- UB - Secteur dense de la centralité
- UC - Secteur moyennement dense de la centralité
- UD - Secteur secondaire à vocation résidentielle
- UE - Zone d'équipements
- UHL - Secteur de hameaux à urbanisation limitée
- Ui - Secteur d'activités économiques à vocation industrielle
- Uib - Secteur d'activités économiques à vocation de bureaux et de services
- Uic - Secteur d'activités économiques admettant des commerces
- Uip1 - Secteur d'activités économiques du centre-ville, à vocation industrielle
- Uip2 - Secteur de dépôt de matériaux liés à l'entreprise de travaux publics

ZONES A URBANISER

- 1AUb - Secteur de développement de l'habitat
- 1AUc - Secteur de développement de l'habitat
- 1AUi - Secteur de développement économique de la route d'Argent

ZONES AGRICOLES

- A - Zone agricole
- Ax1 - STECAL permettant l'évolution d'un restaurant existant

ZONES NATURELLLES

- N - Zone naturelle
- Ni - Secteur de l'ISDI
- Nj - Secteur de jardins permettant l'implantation d'annexes
- Np - Secteur de parcs urbains
- Nx1 - STECAL permettant l'évolution du site de Roche Plage
- Nx2 - STECAL permettant l'évolution du domaine de la Garenne
- Nx3 - STECAL permettant l'évolution de la centrale à béton

ELEMENTS GRAPHIQUES COMPLEMENTAIRES

- Emplacement réservé
- Servitude de mixité sociale définie au titre de l'article L151-15 du CU
- Linéaire de protection de la diversité commerciale au titre de l'article L151-16 du CU
- Haie à préserver au titre de l'article L151-23 du CU
- Chemins inscrits au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) repérés au titre de l'article L151-38 du CU
- Secteur d'Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Bâti patrimonial identifié au titre de l'article L151-19 du CU
- Espaces verts et parcs à préserver au titre de l'article L151-19 du CU
- Terrains cultivés à protéger au titre de l'article L151-23 du CU
- Secteur boisé à préserver au titre de l'article L151-23 du CU
- Corridors écologiques et réservoirs de biodiversité identifiés au titre de l'article L151-23 du CU
- Zone humide identifiée au titre de l'article L151-23 du CU
- Pour information, secteur concerné par la servitude AC1 (périmètre de protection des monuments historiques)
- Mise à jour du bâti

EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Désignation	Bénéficiaire	Superficie (indicative)
1	Maintien et aménagement d'espaces verts	Commune	3507 m²
2	Création d'un cheminement doux	Commune	72 m²
3	Aménagement du carrefour RD 33 (route d'Argent) avec VC 33 (rue Gutenberg) (Entrée est de la zone industrielle)	Commune	1967 m²
4	Evolution des equipements sportifs, notamment des tennis	Commune	4765 m²
5	Préservation des espaces verts	Commune	1188 m²